

INDE – Une étude socio-économique demandée et une autorisation donnée

Par Eric MEUNIER

Publié le 02/05/2008, modifié le 27/02/2025

Après avoir refusé, en octobre 2007, d'autoriser les essais en champ d'aubergine Bt (Brinjal Bt) de l'entreprise Sungro Seeds du fait que l'événement transgénique appartenait à l'entreprise Mahyco (Monsanto) et que cette dernière n'avait pas encore reçu d'approbation, le Comité d'Approbation pour le Génie Génétique (GEAC) a demandé, le 2 mai 2008, que soit fournie une étude des impacts socio-économiques de cette PGM [1]. Cette étude a été demandée non à l'entreprise mais au Centre National de Recherche en Politique et Economie Agricoles (NCAP). Cette demande fait suite aux critiques émises par le Directeur du Centre de Biologie Cellulaire et Moléculaire, Pushpa Mittra Bhargava, qui avait par ailleurs souligné le manque d'études d'impacts sanitaires et de biosécurité disponibles en Inde, ainsi que le problème des brebis et des chèvres mortes alors qu'elles avaient brouté des restes de cultures de coton Bt. Au cours de la même session de travail, le GEAC est tombé d'accord sur le fait qu'il est urgent que l'Inde adopte une stratégie de gestion des résistances pouvant apparaître suite aux cultures de coton Bt. Dans l'attente d'une telle stratégie, le GEAC a indiqué qu'il était indispensable de s'assurer de la mise en place des zones refuges couvrant l'équivalent de 20% des surfaces en plantes transgéniques.

Trois semaines plus tard, le même comité accordait à Mahyco une autorisation de produire expérimentalement des semences d'aubergine Bt [2]. Cette autorisation concerne les variétés MHB-4 Bt, MHB-9 Bt, MHB-10 Bt, MHB-11 Bt, MHB-80 Bt et MHB-99 Bt. Le GEAC, dans sa décision, fait valoir que cette production expérimentale se déroulera dans la station expérimentale de l'entreprise dans l'Etat du Maharashtra, sous la supervision d'un institut horticole situé à proximité. Cet avis ne fait aucune mention de la précédente demande d'étude socio-économique. Il faut croire que cet avis ne concernant pas une autorisation commerciale, les membres du GEAC n'ont pas estimé nécessaire de bloquer cette procédure de « recherche ». Cette décision d'autoriser la production expérimentale de semences laisse-t-elle entrevoir ce que pourra être la décision finale du GEAC quant à autoriser ou non commercialement cette PGM ? L'avenir nous le dira...

[1] <http://www.envfor.nic.in/divisions/...>

[2] <http://www.envfor.nic.in/divisions/...>